



Paris, le jeudi 12 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Des voies dédiées aux bus sur les autoroutes et voies rapides d'Ile-de-France

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF), le STIF et la Direction des routes Île-de-France (DIRIF) ont mené une étude, cofinancée par le STIF, la Région Ile-de-France et l'Etat (DRIEA) sur le partage multimodal des autoroutes et voies rapides dans la région.

Pour améliorer les conditions de circulation des lignes de bus Express, l'étude a précisé les portions d'autoroutes ou de voies rapides devant faire l'objet d'aménagement de voirie. Le choix de ces tronçons s'est fondé sur trois critères : le nombre d'utilisateurs de bus susceptibles de bénéficier de l'aménagement, l'amélioration des temps de parcours et le coût.

Onze Axes Express multimodaux ont été identifiés. L'étude retient des tronçons qui feront l'objet d'aménagements, soit par l'ouverture de la bande d'arrêt d'urgence, soit par la réservation d'une voie aux bus lors des périodes de congestion. La longueur de ces aménagements variera entre un et dix kilomètres.

En affranchissant les lignes de bus Express des principales contraintes de circulation, les voyageurs bénéficieront de temps de parcours réduits et garantis. Il sera aussi possible d'ajouter des bus pour augmenter l'offre des lignes.

Par ailleurs, les aménagements de l'A1 et de l'A6 pourront également être utilisés par les taxis afin de garantir les temps de parcours pour l'accès à Paris depuis les aéroports.

En outre, sur ces axes, des sites d'intermodalité permettront de mettre en correspondance les lignes de bus Express avec les autres lignes de bus ou avec les lignes de train, RER, métro et tramway d'Ile-de-France. Certains sites équipés de parcs de stationnement offriront aussi la possibilité d'accéder aux lignes Express en voiture.

Un programme prioritaire de réalisations a été défini portant sur l'A1, l'A6, l'A10, l'A3, l'A12, la RN118 et la RN104. Ce programme, d'un montant total prévisionnel de 65 M€, a vocation à être mené progressivement d'ici 2020 dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat, la Région et le STIF. Dans le même temps, l'opportunité d'ouvrir certaines voies aux taxis, au covoiturage voire aux véhicules électriques pourra être étudiée précisément.

Frédéric Cuvillier souligne que « ce projet en Île-de-France s'inscrit en pleine cohérence avec la politique nationale de développement des nouveaux usages de la route ». Après les exemples grenoblois ou marseillais, les ministères en charge de l'Intérieur et des Transports ont confié à leurs inspections respectives une mission visant à réaliser un premier retour d'expérience et à définir les conditions de leur extension encadrée.

Pour Jean-Paul Huchon, « ce projet est une démonstration de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) qui a pour objectif principal de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et qui vise un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens d'une part, la protection de l'environnement, de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part ».

Pour Pierre Serne « dès l'inscription de sa définition dans le Code de la route, nous veillerons à l'ouverture de ces voies au covoiturage ».

« Le développement des bus Express s'inscrit dans le plan bus 2013-2016 du STIF qui prévoit d'investir 160 millions d'euros afin d'offrir aux voyageurs une offre plus lisible et plus attractive. Ces aménagements concourront à la réussite de ce plan » rappelle Sophie Mougard, directrice générale du STIF.

Contacts Presse

STIF

Région Ile-de-France

Secrétariat d'Etat chargé des
Transports, de la Mer et de la Pêche

Guillaume Autier
01.82.53.81.05

Grégoire Koenig
01 53 85 66 45

Service de presse
01 40 81 77 57